

# LA REVUE DE L'ECRAN

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

Paraissant tous les Samedis

Prix : 2 fr. 50

N° 685 A

17 Juin 1944

## SERVICE DE NUIT



*Un film pas comme les autres ...*



Fernand MERIC  
AGENCE FRANCINEX  
75, Boulevard de la Madeleine  
MARSEILLE

SELECTIONS CINEGRAPHIQUES  
DU SUD-OUEST  
56, Boulevard Carnot, 56  
TOULOUSE

EMPIRE FILMS  
60, Rue Victor Hugo  
LYON



# L'ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉENNE

maintient son activité par la sortie à  
Marseille de 2 grandes Productions

CONTINENTAL FILMS

au **CAPITOLE**

Albert PRÉJEAN

dans

## LA VIE DE PLAISIR

avec

Claude GENIA - Aimé CLARIOND - Jean SERVAIS - Maurice ESCANDE.  
Noël ROQUEVERT - Jean PAQUI - Roger KARL - Yolande LAFFON  
H. CONSTANT - Yves DENIAUD - P. MAGNIER - M. CARPENTIER

Adaptation et Dialogue : Charles SPAAK

Réalisation : Albert VALENTIN

au **MAJESTIC**

## LA FERME AUX LOUPS

avec

François PERIER - Paul MEURISSE  
GABRIELLO - Guillaume DE SAX - Martine CAROLE  
PALAU - Suzanne DANTES

Scénario : Carlo RIM

Réalisation : Richard POTTIER



# LA REVUE DE L'ÉCRAN

17<sup>me</sup> ANNÉE - N° 685 A

TOUS LES SAMEDIS

17 Juin 1944

## COURRIER

Mon dernier éditorial m'a valu pas mal de remarques, écrites ou parlées, ce qui prouve que les gens de notre corporation ont encore du temps pour penser à autre chose qu'à leur villégiature d'été. Les protestations sont exactement de l'ordre qu'on pouvait supposer : Nous faisons assez de mauvaises affaires et de petites en ce moment, notre personnel doit être déjà bien heureux que nous le conservions, il ne peut être question de payer des mois d'avance, notre trésorerie est assez mal en point comme cela « Puisque le personnel des agences est ainsi mêlé directement aux mauvaises affaires, il faut supposer qu'il touche des ristournes durant la période d'euphorie. Je n'en avais jamais entendu parler mais si c'est le cas, tout est pour le mieux, n'en parlons plus. Par contre si tel n'est pas le cas, parlons-en, au contraire et parlons-en de plus en plus.

Mais autre son de cloche. Quelqu'un me dit : Si nous donnons de l'argent d'avance à notre personnel, ils profiteront pour nous « laisser tomber ». La marque est appuyée de plusieurs exemples. Il ne semble pas que l'esprit d'équipe ait toujours bien fonctionné. On a vu dans des maisons des employés ou des employées, pris de peur, quitter leur travail, sans prévenir personne et laisser leur service dans la plus parfaite confusion. La question n'est pas si simple que cela. Il est évident que le travail n'a pas diminué, si les recettes sont tombées. Bien au contraire, ce n'est que décalages, recherches et copies égarées ou détruites, enquêtes diverses. Le moment est venu de se tenir serrés.

Devant une situation aussi confuse, plusieurs distributeurs ont fait la proposition suivante : « Prendre immédiatement des vacances totales pour une période de deux mois, au bout de laquelle on espère voir un peu plus clair. Cette formule a beau coup de partisans. Elle permettrait à chacun de quitter la ville et de gagner la retraite choisie depuis assez longtemps déjà. Commercialement parlant, l'idée n'est même pas mauvaise, on ne fait plus de bénéfice à l'heure actuelle.

Seulement ce serait une sorte de trahison. Le cinéma doit continuer. Ce serait une décision assez grave que de faire disparaître le cinéma de toute une région de France, surtout d'une de celle qui, quelles que soient les craintes que chacun puisse éprouver, est une des moins touchées. La

région de Lille qui, depuis des mois est bombardée, qui, depuis des mois voit ses transports pratiquement bloqués, fonctionne toujours, on ne sait par quel prodige, mais le cinéma continue à marcher là-bas. La région parisienne — e. je n'entends pas la région urbaine, fonctionne toujours. Il serait assez humiliant de voir Marseille donner le signal de la débandade, alors qu'en dépit des bombardements tragiques de Toulon, Nice, Marseille, Avignon et Nîmes, cette zone est relativement épargnée. Peut-être que lorsque paraîtront ces lignes, des faits nouveaux seront intervenus, peut-être alors n'aurons-nous plus aucun moyen de transport, peut-être par la force des choses l'arrêt sera-t-il venu. En ce cas, il n'y aura qu'à s'incliner devant le fait accompli. Mais, si, au contraire la situation est ce qu'elle est, simplement difficile, rien ne justifie le saut qui peut. Le cinéma ne s'est pas arrêté depuis 1939. Il connaît pourtant, en juin 40, un écroulement des recettes bien plus grave que celui de cette année. Les salles marchent mal, mais elles marchent. Les bombardements ne retiennent les spectateurs que pendant quelques semaines. Déjà, on voit Nice, plus « habi-

tue » que Marseille, obtenir des chiffres d'exploitations plus que valables. Or en juin 40, alors que l'on marchait avec dix ou vingt spectateurs dans les salles d'exclusivité, le cinéma a continué, très peu de salles ont fermé. Il n'est pas admissible qu'il en soit autrement, aujourd'hui. Il faut montrer une certaine élégance, après avoir encaissé beaucoup d'argent.

Nous avons publié la semaine dernière, un tableau de la production qui est assez éloquent. Dans des conditions de travail invraisemblables, sans électricité, sans transport, devant des conditions d'exploitation, dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles sont absolument problématiques; car d'ici à l'automne de grandes modifications peuvent intervenir dans la condition cinématographique, devant une aventure aussi hasardeuse, neuf films sont en cours de réalisation, quatre autres vont être mis en chantier de façon imminente. Avec le coût actuel de la production, c'est 150 millions au moins qui sont misés de la sorte avec un cran qui mérite d'être souligné. Si l'on ajoute à cela que c'est la production qui a eu la part la moins belle dans l'activité de ces trois dernières années, on reconnaîtra que voilà une allure assez fière. Il faut que continue le cinéma.

Malgré les trains qui n'arrivent pas, les cars qui arrivent mal, les transports en souffrance, l'exploitation rurale, dans son ensemble, fonctionne. Le petit exploitant se réveille, il devient ingénieux. On a vu des salles se passer mutuellement leurs programmes en attendant de pouvoir se réassembler. Il ne faut pas stopper ce mouvement, il faut tenir le coup, le cinéma doit continuer.

A propos de la souscription pour les sinistrés du cinéma, je disais, la semaine dernière que le départ était long à prendre... dans le même numéro une liste impressionnante donnait un démenti assez éclatant. Ceux qui, ouvrant la liste ont donné aux autres « l'ordre de grandeur » des dons ont su le faire avec plus que d'élégance, puisque sur dix sept noms, on relève deux fois 10.000 francs, deux fois cinq mille et une fois (d'un petit exploitant) 3.500. Les autres peuvent suivre maintenant, ils n'ont pas d'inquiétude à avoir pour savoir ce qu'il convient de faire.

R. M. ARLAUD.

### TOUTES FOURNITURES DE MATÉRIEL DE CABINE

Pièces détachées pour Appareils de toutes marques

**Charles DIDE**

35, Rue Fongate — MARSEILLE

Telephone : Lycée 76.00

AGENT DES



CHARBONS  
LORRAINE  
Cielor-Orlux  
Marsolux

et du Matériel *Simplex*  
**BROCKLISS**

### LES ASSURANCES FRANÇAISES

Risques de toute nature

DIRECTEUR PARTICULIER

**Maurice BATAILLARD**

41, Rue Paradis, 84 — MARSEILLE  
Tél. : D. 50-93



## RECETTES DES SALLES

Notre liste des recettes des salles à Marseille, marque un « trou » de quinze jours. Ce « trou » représente la fermeture des établissements consécutivement au bombardement de Marseille. Les salles ont fermé le samedi 27 et n'ont ouvert que dix jours

plus tard, le mercredi 6 juin. Dans l'ensemble, ainsi que l'on pourra s'en rendre compte dans notre prochaine liste, la réouverture fut très laborieuse et les chiffres obtenus du 6 au 14 excessivement faibles. Une certaine reprise s'est toutefois marquée pour le dimanche 11 juin.

## MUTATIONS de FONDS ET AUTOMATISATION DE FONCTIONNER

17 Avril 1944. — M. Redon (Stanilas) agissant pour son compte personnel, est autorisé à procéder à la réouverture d'une salle de cinéma à Orlouer les Bourdelins.

### DORDOGNE

30 décembre 1942. — M. Gimenez (Ernest), demeurant à Siorac de Ribérac, est autorisé à exploiter en 16 mm. une tournée cinématographique dans les localités suivantes: Bertric Buree, Coubreres, Mensignac, Saint Aquilin, Chantérac Saint Vincent de Connezac, Siorac de Ribérac, Saint Just, Saint Sulpice de Roumagnac, Saint Méard de Dronne, Siorac, Saint Victor, Saint André de Doule.

### FINISTERE

Mlle Cléran (Gilberte) demeurant au Bourg de Saint Hernin, est autorisée à ouvrir une salle de cinéma à Lennon, Landeleau et Saint Thoïs.

### GARD

9 mai 1944. — M. Tourre (Gustave), demeurant au Martinet, est autorisé à exploiter cinématographiquement les localités suivantes: St Martin de Valgalgues, Concoules, Ohamborigaud, Gérolhac à l'exception du hameau de la Jase.

### INDRE-ET-LOIRE

M. Robert Fouche, à Loches, a donné à bail à loyer à la Société Palace cinéma société à responsabilité limitée au capital de 450.000 francs dont le siège est à Loches, Grande Rue, 10 et 12, un fonds de commerce de cinéma comprenant notamment le droit de donner des représentations à Genillé, Salle Agnès Sorel.

Oppositions: étude de M. Vallois, notaire à Beaulieu les Loches.

Première publication: *Le Reveil Lochois*, à Loches, du 10 mai 1944.

### LOIR ET CHER

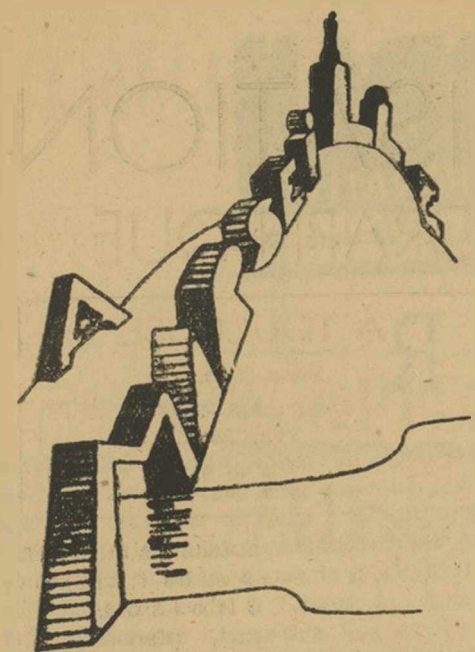
20 mai 1944. — M. Heuleu (André), agissant pour son compte personnel, demeurant aux Montils, est autorisé à exploiter une salle de cinéma à Cellettes (salle des Fêtes).

### LOIRET

M. Baron a vendu à M. Lepage un Fonds cinématographique à Lorris.

Oppositions: étude de Me Delaporte, notaire à Montargis.

Première Publication: *Catinais* du 18 mai 1944.



## LES PROGRAMMES de la Semaine

ODEON. — *Mademoiselle Vendredi* avec Vittorio de Sica (Films Méric). Seconde vision.

CAPITOLE. — *La Vie de Plaisir*, avec Albert Préjean (Alliance Cinématographique Européenne). Exclusivité. Seconde semaine.

MAJESTIC. — *La Ferme aux Loups*, avec François Périer (Alliance Cinématographique Européenne). Exclusivité. Seconde semaine.

### SALLES DETRUITES A MARSEILLE

Dix salles ont été atteintes par le bombardement du 27 novembre de façon suffisamment grave pour qu'il soit impossible de prévoir actuellement leur réouverture: Ce sont Les Trois Salles (Studio, Club, Camera), Le Cinéma Canebière, Le Rex, Le Comédia, Le Palace Saint-Lazare, Le Floréor, Le National, Le Gyptis.

Aucune de ces salles n'a été complètement rasée comme on l'a prétendu, le Studio, le Camera et le Comédia semblent moins gravement endommagés qu'il parut tout d'abord. La plupart des cabines furent épargnées et il fut possible de retirer les copies en exploitation.

D'autres salles ont été plus légèrement touchées mais purent effectuer les réparations pour ouvrir en même temps que les autres.

**AFFICHES JEAN**  
26, Quai de Rive-Neuve  
MARSEILLE - Téléph. Dragon 65-57

Spécialité d'Affiches sur Papier en tous genres  
LITRES ET SUJETS

FOURNITURE GÉNÉRALE de ce qui concerne la publication d'une salle de spectacle

# COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

## A MARSEILLE

36, La Canebière  
Tél. C. 66-53

Le Délégué Général ne reçoit que sur rendez-vous.  
Le Chef de Centre reçoit les mardi et vendredi de 10 h. à midi, les autres jours sur rendez-vous.

### ORDRE OBLIGATOIRE DE PROJECTION DE PROGRAMMES

Notre Secrétariat Général nous informe: « La Filmprüfstelle vient de faire savoir que le passage des actualités avant le documentaire est toléré pour les salles pratiquant le doublage.

« Toutefois cet ordre peut être alterné une séance sur deux: la salle passant l'actualité en N. 2 la conservant pour la passer en N. 1 à la séance suivante.

Dans tous les autres cas, le programme doit être projeté obligatoirement dans l'ordre imposé que nous rappelons à nouveau:

1. Documentaire.
2. Actualités.
3. Grand Film.

### DECISION N. 66

Prise en application des décisions 6 et 23 relatives au contrôle des recettes des salles de cinéma et fixant leur date d'application.

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la Production Industrielle,

Vu les décrets des 2 décembre 1940 et 25 mai 1942, relatifs au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Vu l'arrêté du 7 février 1941 relatif au contrôle des recettes des salles de cinéma,

Vu le décret du 26 février 1942 relatif à la codification du régime fiscal des spectacles,

Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique décide:

Article 1er. — A compter du 5 octobre 1944, les prescriptions de la décision N. 6 modifiée par la décision N. 23 (article 1er) sont applicables — et celles de la décision N. 54 cessent de l'être — dans les salles de spectacles cinématographiques (format standard) situées dans les départements suivants: Loire, Rhône, Puy de Dôme, Haute-Loire, Cantal, Ardèche, Haute-Savoie, Savoie, Drôme, Isère, ainsi que la partie des départements de l'Indre et Loire, Indre, Cher, Allier, Saône et Loire, Ain et Jura, située en zone sud.

Article 2. — A partir du 3 mai 1944, les exploitants de salles cinématographiques situées dans les départements indiqués à l'article 1er auront la faculté d'utiliser les billets délivrés par le C.O.I.C.

Dès la mise en service par un exploitant

des billets délivrés par le C.O.I.C. les prescriptions de la décision N. 6 modifiée par la décision N. 23 (article 1er) sont immédiatement applicables à sa salle et celles de la décision N. 54 cessent de l'être.

En aucun cas, les exploitants des salles cinématographiques ne devront utiliser simultanément, même pour des catégories de places différentes des billets délivrés pas le C.O.I.C. et des billets provenant de stocks antérieurs.

Article 3. — Dès la mise en service des billets délivrés par le C.O.I.C. le panneau « Avis au public » devra être apposé à la caisse de l'établissement conformément à l'article 10 de la décision N. 6.

Article 4. — Dès la mise en service des billets délivrés par le C.O.I.C. il sera interdit à l'exploitant d'une salle située dans l'un des départements indiqués à l'article 1er de détenir des billets autres que ceux portant la marque du C.O.I.C.

Paris, le 29 avril 1944

Le Commissaire du Gouvernement

L. E. GALEY.

### INFORMATIONS DU C.O.I.C.

Commission des Fraudes  
Prises de Sanctions

La Commission des Fraudes s'est réunie le 17 mars 1944 sous la présidence de M. Alexis Thomas, secrétaire général adjoint par intérim.

Un certain nombre de dossiers ont été examinés et les sanctions suivantes ont été proposées au Ministre:

Quatre interdictions définitives, dont une assortie d'une amende de 10 % du chiffre d'affaires;

Une interdiction de trois mois avec amende de 10 % du chiffre d'affaires;

Deux amendes de 20.000 francs;

Une amende de 10.000 francs;

Une amende de 5.000 francs;

Une amende de 2.500 francs

Une amende de 1.000 francs;

Une amende de 500 francs.

### AVIS AUX EXPLOITANTS

Droits d'auteurs

Le C.O.I.C. a été informé que des représentants de la S.A.C.E.M. étaient intervenus auprès des directeurs de cinéma au sujet des décisions qu'ils ont prises pour classer leur salle conformément à la circulaire du C.O.I.C. du 23 mars 1944; dans quelques cas il a été demandé aux exploitants de ne pas projeter de films étrangers lorsque leur salle est classée dans la catégorie N. 1 prévue dans cette circulaire du 23 mars.

Le C.O.I.C. prévient les exploitants qu'ils ne doivent pas attacher d'importance à ces interventions la loi du 20 novembre 1943,

## A TOULOUSE

SOUS-CENTRAE

9, Rue Agathoise

Tél.: 256.81

Bardoux ouverts de 9 h. à 12 h.  
et de 14 h. à 18 h. 30

ne faisant, en effet, aucune distinction entre les films français et les films étrangers et s'appliquent à tous les cas.

Ils sont d'autre part, informés qu'ils n'ont pas à s'inquiéter des démarches qui pourraient être faites auprès d'eux, celles-ci ne reposant sur aucune base juridique.

Les exploitants doivent donc respecter tous les bons de commandes qu'ils ont passés, aussi bien avec les Distributeurs de films étrangers qu'avec ceux de films français.

### TRANSPORT DES COLIS DE FILMS

Les circonstances actuelles ayant entraîné de graves perturbations dans les transports, il en résulte de considérables retards et des pertes de colis qui mettent souvent les distributeurs dans l'impossibilité de fournir les films programmés aux dates prévues.

En s'excusant de ces ennuis, qui ne sont pas de leur fait, les Distributeurs se voient obligés de rappeler qu'aux termes du contrat-type les films doivent être pris et rendus à l'Agence et que les Exploitants sont, par conséquent responsables du transporteur choisi par eux.

Ils leur conseillent donc, dans leur intérêt, d'assurer autant que possible, par eux-mêmes, les transports aller et retour des sacs de films, à moins qu'ils ne puissent, comme ceux des Alpes-Maritimes, se grouper pour confier les copies à un transporteur choisi par eux.

Les Exploitants, qui, par négligence, dans ce domaine, apporteraient de trop grands troubles à l'exploitation de leurs confrères pourraient s'exposer à ne plus être fournis en films.

Le Délégué du Groupement Distribution  
E. CAPELLIER.

### SEMAINE DU CINEMA

La Semaine du Cinéma primitivement fixée pour la période du 12 au 18 Avril et qui avait dû être reportée aura lieu: Du Mercredi 21 Juin au Mardi 27 Juin (inclus).

Les fonds recueillis doivent être adressés au C.O.I.C., Lyon, comptes-Chèques Postaux 1129-16 Lyon.

Le bordereau de versement et les billets invendus sont à retourner au Centre Lyon (Rhône).

du C.O.I.C., 51, Avenue Maréchal Foch



Père...

Il était une fois

...ET RÉALITÉ

Sans aller jusqu'à prétendre que les lecteurs de « La Revue de l'Ecran » sont des fervents de Perrault ou de la Comtesse de Ségur, je ne puis résister au désir de leur narrer un conte ; il a l'avantage d'être bref et le désagrément d'être vrai.

Voici le conte : Il y avait une fois un exploitant qui faisait le plus consciencieusement possible son métier, contre remise par les gens venant chez lui de quelques billets et de menue monnaie.

Cet exploitant recevait comme tous ses pairs, à des périodes beaucoup trop rapprochées les uns des autres à son gré, d'indigestes papiers mal polycopiés et intitulés Décisions.

Or un jour, néfaste pour lui, il reçut un de ces papiers dans lequel il était question de prix des places, un barème assez compliqué divisait en catégories salles et villes. Pour tout autre qu'un homme du métier s'aurait été de l'hébreu, mais enfin ce qui était assez bien expliqué, aidant à la compréhension du reste, après un petit moment de réflexion et quelques calculs, notre homme put savoir dans quelle catégorie il se trouvait classé. Par malchance il avait été fourré dans une catégorie de prix inférieurs à ceux qu'il pratiquait mais la Providence veillait, elle avait inspiré aux rédacteurs du barème la sagesse d'ajouter une petite phrase qui signifiait à peu près ceci : si pour une cause ou pour une autre vous

estimez ne pas être à votre place, faites-le nous savoir, si votre requête est estimée recevable, vous aurez satisfaction.

Rassuré, notre héros, sans retard, de sa plus belle plume, exposa son cas.

Quelques jours à peine s'étaient écoulés lorsqu'il reçut une réponse lui donnant satisfaction. Complètement rasséréiné, il continua, à partir de ce jour, à faire son petit travail régulier, à peine troublé de temps en temps par quelque nouvelle feuille, toujours résolument mal polycopiée.

Les choses auraient ainsi pu durer, sinon longtemps, tout au moins un certain temps encore, si un jour (la légende ne dit pas lequel mais on suppose que c'était un vendredi 13) le malheureux exploitant n'avait reçu une visite. Sous les apparences d'un charmant et affable jeune homme, une mauvaise fée avait caché... un contrôleur du service économique.

L'exploitant, qui était payé pour ne plus croire depuis un certain temps aux contes de fées, ne se méfia pas, il reçut ce jeune homme aussi poliment que possible, lui fit visiter sa salle, compter les places de la catégorie la moins chère, enfin il fit pour le mieux. Le jeune homme remercia très poliment et demanda à prendre connaissance du papier autorisant le changement de tarif et sortant de sa poche un autre papier qui venait manifestement du même endroit que celui qu'il venait

de lire, il le présenta à l'exploitant ; c'était une déclaration où il était dit : cette salle doit appliquer tels prix et par malheur les prix ainsi désignés étaient ceux inférieurs à ceux appliqués (que l'exploitant était fondé de croire régulièrement applicables).

Jeune homme et exploitant se grattèrent la tête et le premier finit par dire au second qu'il allait tâcher d'arranger les choses.

L'arrangement mit quinze jours à parvenir à l'exploitant sous la forme d'une offre de transaction où il lui était dit : « Vous êtes un mercanti et pratiquez de la hausse illicite mais nous sommes bons princes, versez-nous 6.000. frs et nous vous promettons que nous ne dirons plus rien. » Tous renseignements pris il paraît que cette méthode est parfaitement licite et honorable. Le tout est de savoir différencier par qui elle est utilisée.

Seulement — et c'est cela qui montre la différence qui existe entre un conte de fées et un conte tout court — il arrive que les moutons deviennent enragés, c'est un peu ce qui advint à notre exploitant qui reprit sa meilleure plume pour écrire aux gâcheurs de papier : « Je vous envoie des feuillets qui me parviennent ; puisque vous avez fait la gaffe, à vous de vous arranger maintenant pour la réparer... ou pour payer, moi j'ai les poches nickelées. »

Si un jour ce conte a une morale définitive, je ne manquerai pas de la faire connaître.

Moralité provisoire :

Quand on parle de moutons on pense irrésistiblement à ceux de Panurge. Ce qu'a fait cet exploitant, d'autres de plus en plus nombreux risquent de le faire à leur tour à moins que d'ici là la question des prix ne soit réglée d'une façon satisfaisante avec comme première mesure, l'arrêt immédiat des poursuites en cours.

Léo ROY.

## LE FORMAT RÉDUIT

Par suite de l'ouverture de nouvelles Agences de distribution format réduit, les exploitants entendent parler, depuis quelque temps, d'une chose nouvelle pour eux, la cadence de passage et la date limite d'exécution.

Celles-ci existaient déjà, mais par le manque de copies et le nombre restreint de films sur le marché, elles se trouvaient automatiquement respectées et il est bien rare que des différends surgissent entre exploitant et distributeur.

Cette cadence ayant été exécutée sans intervention de part et d'autre, on ne s'en est pas occupé, on l'a même oubliée complètement, et si, depuis quelque temps on s'est réjoui de voir grossir le nombre de distributeurs 16 m/m. et que l'on peut prévoir qu'il y aura un jour autant de films en format réduit qu'en standard, le respect de la cadence de passage et de la date limite d'exécution des anciens contrats n'ira pas sans heurts si l'exploitant n'y prend pas garde.

Rappelons que le distributeur a le droit de réclamer immédiatement le montant des

minima de garantie des films en retard sur la cadence de passage et qu'il ne sera tenu de les donner à l'exploitant, et sur la demande expresse de celui-ci, que dans la mesure de ses possibilités, à l'expiration du contrat.

S'il n'y a pas de cadence de prévue, le distributeur ne peut réclamer le montant des minima de garantie des films non joués qu'à la date d'expiration du bon de commande (article 7 du contrat-type).

Rappelons aux exploitants format réduit qu'il n'y a que 52 semaines par an et que si leur situation leur paraît assez confuse vis-à-vis des maisons de distribution, qu'ils leur demandent, pour accord, la liste des films à passer.

Nous connaissons beaucoup de tourneurs qui ne s'en doutent même pas. Il est vrai que la rédaction des premiers bons de commande, où l'exploitant traitait par tranches, n'a pas été faite pour simplifier les choses, surtout que la composition de ces tranches a été, bien souvent modifiée par la suite.

S'il a traité et commencé l'exécution

d'une nouvelle tranche avant d'avoir fini l'exécution du contrat de la tranche précédente, nous croyons que, dans ce cas, la date limite d'exécution de tous les contrats en cours d'une même Maison, doit être la date limite du dernier contrat.

En montrant aux exploitants leur responsabilité dans le respect de leurs engagements, nous espérons que nous aurons évité bien des malentendus avec les distributeurs.

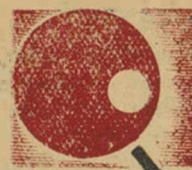
R. B.

### FILMS RADIIIS

130, Bd Longchamp - MARSEILLE  
Tel. No. 38-16 et 38-17

ont les films qui classent une salle

PARIS  
BAR DU SUD  
UN DU CINEMA  
LA NEIGE SUR LES PAS



PLUS D'INCENDIE !

Par son volet automatique à double commande oléomagnétique conforme au principe de sécurité des Chemins de Fer, le projecteur RADION supprime radicalement tous risques de feu.

Le savez-vous ?



DEB



ANNE DUCAUX et ANDRÉ LUGUET dans une scène de L'Inévitable Monsieur Dubois qui continua sa brillante carrière au Hollywood de Marseille.

### MOUSTACHUS et MOUSTACHU

Pour les besoins du nouveau film de Georges Lacombe, *Florence est Folle*, on procéda l'autre jour aux Studios de Saint-Maurice, à l'arrestation d'André Luguet et de Patin. Les rôles d'inspecteurs de police étaient tenus par des artistes, mais il s'était glissé parmi eux un inconnu. Sa grosse moustache d'un noir agressif, faisait toucher ses compagnons, qui le prenaient pour un figurant clandestin, maladroïtement grisé. On arrêta par la suite que le quidam était un détective professionnel, spécialement engagé pour surveiller les bijoux et bijoux de la folle Florence. Bijoux tout aussi au h n i q u s que la moustache et qu'avait obligamment prêtés le fameux joaillier Boucheron.

## ECLAIR JOURNAL

vous présentera bientôt

## FLORENCE EST FOLLE

avec

ANNIE DUCAUX et ANDRÉ LUGUET

et

## LA FIANCÉE DES TENEBRES

avec

PIERRE RICHARD-WILM et JANY HOLT

Deux nouveaux grands succès

## ECLAIR JOURNAL

LYON

98, Bd des Belges  
Tél. : L. 76.89

MARSEILLE

103, rue Thomas  
Tél. : N 23.65

TOULOUSE

10, rue Claire-Pauilhac  
Tél. : 291.36







### Hostilités Garonnaises

J'ai reçu à différentes reprises des lettres d'un certain abbé Despax, curé de St-Loup (Hte Garonne) longues, entortillées, filandreuses, pleines de digressions et à tout le moins impubliables où cet homme de bien qui doit prêcher de temps à autres le pardon des injures, me reproche avec véhémence et acrimonie une innocente plaisanterie relative au denier du Culte.

J'ai essayé, par des réponses directes, d'amener mon véhément correspondant à accepter la publication d'une mise au point se rapportant strictement à l'incident qui m'a valu l'ire de cet irascible ecclésiastique.

Je dois avouer que mon échec a été total.

La vulgarisation du point de vue de l'abbé Despax étant inopportune parce que contraire et préjudiciable aux intérêts de l'exploitation en général et de l'exploitation format réduit en particulier, j'ai demandé et obtenu du rédacteur en chef de La Revue de l'Ecran qu'aucune suite ne soit donnée aux mises en demeure du bouillant abbé, étant bien entendu que je prends toute la responsabilité de mon initiative.

Comme il est probable qu'aucun tribunal ne consentira à prendre au sérieux les griefs de l'abbé, il ne restera à ce dernier qu'une seule ressource : celle d'être présent à la prochaine réunion des exploitants à Toulouse. Là, sauf impossibilité majeure, je me ferai un devoir de venir essayer le feu de sa colère, je me sens même capable de lui fournir les arguments nécessaires à l'extinction rapide et complète de ce début d'incendie. Léo ROY.

### AGENCE TOULOUSAINNE DE SPECTACLE

2, Rue Aubuisson - TOULOUSE  
Téléph. 217-04

Ventes - Achats - Locations - Gérances  
SALLES DE  
CINÉMAS ET DE SPECTACLES

#### OU EN SOMMES-NOUS ?

Les exploitants apprennent avec une vive satisfaction au cours de leurs dernières réunions que le passage de la taxe de transaction du taux de 17 % à 10 % et même 8 % était chose virtuellement faite.

Depuis chacun inspecte l'horizon mais pas plus que saur Anne, personne ne voit rien venir.

Est-il indiscret de demander où en est cette question ?

#### OU EN SOMMES-NOUS ? (Bis)

Tout le monde est d'accord, les prix des places ont besoin d'être aménagés sérieusement, la question des temps et a fait couler beaucoup d'encre et user beaucoup de salive.

Malgré la loi sur les prix, les chemins de fer ont augmenté, les tabacs en sont eux aussi à leur deuxième augmentation.

A quand la solution du problème du prix des places ?

LE  
**MERLE BLANC**  
... désopilant

#### OU EN SOMMES-NOUS (Ter)

D'un côté, de l'autre, il y a toujours quelques manifestations au bénéfice d'une œuvre ou d'une institution charitable quelconques.

Bien entendu le don de toutes ces manifestations est la projection d'un film et souvent même la production d'une vedette, producteurs distributeurs, exploitants et public faisant chacun un sacrifice.

Seul le cinéma ne peut obtenir d'électricité hors contingent pour faire des galas au bénéfice de ses propres œuvres sociales.

A quand l'interdiction totale d'une participation quelconque du Cinéma à une fête de charité tant qu'il n'aura pas obtenu de pouvoir soulager ses propres misères ?



#### Une atmosphère qui ne doit rien à Arletty

Devant une maquette animée de deux mètres carrés représentant la fameuse exposition de la « sphère de Magdebourg » Henri Decae a commenté la prise de vues d'un curieux documentaire intitulé *Atmosphère*. Il a pour but de renseigner le spectateur sur le rôle primordial de l'air dans la vie et les nombreuses utilisations dont il est l'objet dans le domaine pratique.

Des prises de vues scientifiques démentiront une minutieuse mise au point. Jean Fouchet a créé les maquettes animées, Jacques Matti a composé le scénario et Marc Cantagrel sera le conseiller technique du film.

## Qu'est-ce qu'un film de qualité ?

Des numéros amaigris par les difficultés actuelles, des questions plus importantes et plus graves, nous ont empêché, ces dernières semaines, de publier la suite des réponses à notre enquête. Voici, cette semaine trois opinions nouvelles : celle d'un jeune producteur qui vient de faire ses premières armes, s'est fort bagarré et semble vouloir continuer. Celle d'un exploitant qui, lui aussi mène grand tapage pour la défense du métier et qui eut le premier l'idée de cette enquête, enfin celle d'un journaliste.

#### Qu'est-ce qu'un film de qualité ?

Monsieur de Lapalisse vous aurait répondu comme moi : « C'est un film remarquablement réalisé qui fait le maximum de recettes ».

L'exploitant vous dirait : « Le navet que je paye 30 % et qui fait le maximum ».

Mais, hélas il y a le film magnifique qui fait salle vide.

Donc, il est nécessaire pour qu'un film soit de qualité que tout en étant public au maximum il réalise un maximum de technique.

Pour qu'un film soit public au maximum, il faut un bon sujet, ni conventionnel, ni trop littéraire et une interprétation correspondant aux personnages imaginés de l'auteur et non pour l'affiche dite « commerciale ».

Pour obtenir le maximum de technique, il faut préparer longuement et attentivement le film, le découpage, les dialogues, la composition musicale, etc... Choisir un metteur en scène qui soit vraiment sur la terre, un opérateur qualifié pour le sujet et prendre très au sérieux la partie montage, truquage et laboratoire.

Exemple 1 : *La Grande Illusion*, *Goupi Mains Rouges* ;

Exemple 2 : *Marinella*, *Andorra* ;  
Exemple 3 : *Maria Chapdelaine*, *Le Cri* de M. Lange.

Un documentaire ? La définition du Larousse le dit mieux que moi « qui a le caractère d'un document ou qui est appuyé sur des documents. Substantivement se dit d'un film cinématographique ayant le caractère d'un document par opposition aux films d'imagination et aux films truqués ». Les meilleurs furent ceux de Painlevé, Cuny, Rouquier.

André TRANCHE.

On entend par film de qualité tout film qui réjouit et contente tout le monde c'est à dire : Art, technique, goûts du public, corporation, producteurs, financiers, par-

mi lesquels je n'oublie surtout pas les exploitants et leurs clients qui vraiment financent le film.

Je sais très bien que la question financière est une vilaine question qui ne doit pas compter pour un tout et les plus gros intéressés font d'ailleurs semblant de le reprocher souvent. Cependant je connais quantité de gens qui faisant profession de notre beau métier et qui plaçant très haut, l'art et la qualité sont intransigeants en ce qui concerne leurs appointements ou leurs bénéfices.

L'hypocrisie ne devrait plus être de mise et vivant de notre métier nous devons entendre par film de qualité : Un film artistique et commercial, de ce titre j'écarte résolument tout film grossier comme on en fait trop souvent sous prétexte de vérité toute crue.

Mais surtout un film qui récolte un gros succès, puisqu'il est prouvé qu'un film à recette est presque toujours un film de qualité.

Car enfin il serait anormal et ridicule de voir notre profession ; je dis bien notre profession, placée sur un autre plan que les autres.

A t-on déjà vu un marchand ou un fabricant quelconque offrir des choses qui ne se vendraient pas ?

On peut éduquer et imposer sa volonté, nous en savons quelque chose nous les pauvres exploitants, cependant ainsi que l'a dit le Maréchal : « On ne peut gouverner sans l'assentiment complet des masses ».

Que l'on nous fasse donc des films de qualité mais avant tout des films pour le plus grand bien de notre corporation et que l'on ne nous rabatte plus les oreilles avec des dissertations littéraires car on peut très bien unir le sentiment des beautés réelles avec l'intérêt des gens de Cinéma.

Le premier ne détruit pas le second, il le facilite peut être en l'empêchant de se tromper. Il n'y a pas d'ouvrage parfait, tout n'est qu'appréciation.

Le critique ne doit pas être approuvé s'il affecte d'être blasé et se prive lui-même de toutes satisfactions. Voltaire nous présente d'ailleurs le critique sous les traits du seigneur Vénitien Pococurante. Il fait impression sur *Candide* qui dit :

« N'y a-t-il pas du plaisir de tout critiquer, à sentir des défauts là où les autres hommes croient voir des beautés ».

A quoi Martin répond finement :

« C'est à dire qu'il y a du plaisir à n'avoir pas de plaisir ».

#### EPILOGUE: EXPLOITANTS A PRODUCTEURS DECISION N. 1

Admettons comme seul film de qualité, film réunissant tous avis favorables ainsi que tous les suffrages de la corporation et surtout ceux des exploitants et du public qui en définitive en font tous les frais bien qu'ils ne soient pour rien dans leur construction.

M. V. AUBERT.

La définition d'un film de qualité me paraît d'une simplicité enfantine et confine à la Lapalissade : un film de qualité est un film dont tous les éléments de réalisation : scénario, mise en scène, interprétation, prises de vues sont d'une valeur certaine. C'est seulement maintenant que surgit la difficulté insurmontable, car les ahurissantes divergences d'opinion suscitées chez les gens de métier et chez les critiques par diverses productions prouvent bien que l'on ne se mettra jamais d'accord sur la valeur de ces éléments. Comme vous voulez bien indiquer qu'il s'agit d'une enquête à titre personnel, je me permettrai de donner mon avis sur la question : pour moi, un film de qualité est celui dont aucun des éléments de réalisation ne comporte d'erreur grossière, mais qui au contraire se plie tous aux lois qui régissent l'art cinématographique tel que le comprennent les maîtres de la technique. Une tolérance peut être accordée au scénario, car celui-ci n'est souvent qu'un prétexte pour un développement cinématographique intéressant. C'est pourquoi je considère comme des films de qualité à la fois *Voyage sans Espoir* et *Les Anges du Péché*, *Madame et le Mort* et *Premier de Cordée*, *Dernier Atout* et *L'Eternel Retour*. Ne peuvent être considérés, d'après moi, comme des films de qualité des productions dont la mise en scène fourmille d'erreurs, dont l'interprétation est au-dessous de la moyenne, dont les prises de vues sont d'une banalité ou d'une médiocrité révoltante.

Un documentaire de qualité est un oiseau rare, très rare. C'est celui qui est en même temps instructif et attrayant, utile et intéressant, celui qui est réalisé avec le même soin qu'un « grand film » et surtout qui remplace le fastidieux speaker par des personnages vivants, parlant comme des héros de cinéma normaux. J'ai beau chercher dans mes souvenirs récents je ne trouve pas de documentaire qui remplisse vraiment toutes ces conditions, mais c'est peut-être la faute à ma mémoire et non celle des cinéastes.

Charles FORD.

**GRANET** **RAVAN**

MAISONS FLATIN GRANET & Co S GRANET-RAVAN RÉUNIES

service extra rapide Paris Marseille service groupage

POUR LE CINÉMA

**GRANET-RAVAN** VOUS RAPPELLE QU'IL EST SPÉCIALISÉ DANS LE TRANSPORT DES FILMS EN SERVICE RAPIDE DE PARIS À MARSEILLE ET LA DISTRIBUTION SUR LE LITTORAL .....

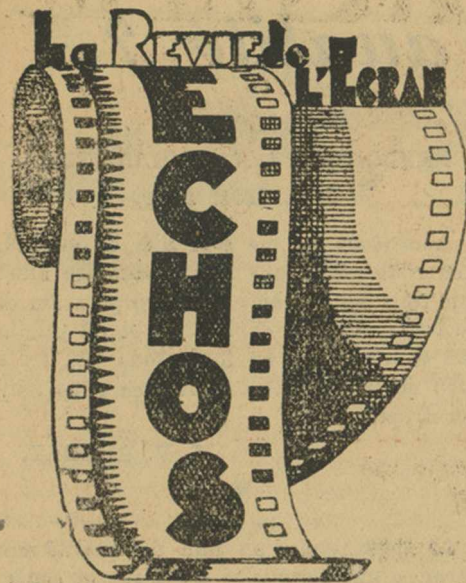
MARSEILLE 5 RUE COLBERT ALGER 17, rue de la Liberté

PARIS 40 RUE DU CAIRE TUNIS 33 RUE EL SODIKIA

LYON 5 RUE PUISS GAILLOT ORAN 13 B CHARLEMAGNE

NICE 9 R MARECHAL PETAIN CASABIANCA 33 P DE COMPIÈGNE





## NECROLOGIE

Nous avons appris que le cinéma avait une seconde victime à déplorer à la suite du bombardement du 27 mai. Il s'agit de M. Vlassouppoulos qui depuis de longues années était connu dans notre milieu s'étant successivement occupé de matériel, du COIC, et enfin de représentation. Depuis sa séparation avec les films Sphinx, V. Vlassouppoulos était attaché à la maison Guy Maïa qui perdent avec lui un ami autant qu'un précieux collaborateur. C'est un deuil à laquelle toute la corporation s'associe.

## L'A. I. C. COMMUNIQUE :

Notre bon confrère et ami Marc Pascal, directeur de l'Agence d'Information Cinématographique, nous prie de faire connaître à nos lecteurs que, du fait de la fermeture de son imprimerie à Marseille, l'A.I.C. se trouve momentanément dans l'impossibilité de paraître.

La situation actuelle ne permet pas de difficilement le tirage de ses numéros par une autre imprimerie, il est à craindre que l'interruption dans la parution de l'A.I.C. se prolonge quelques semaines.

M. Marc Pascal s'en excuse auprès de ses lecteurs, de ses clients et de ses amis.

## VIOLON D'INGRE

R. R. Willm est, on le sait, un passionné de musique qui, tant au studio qu'au théâtre, a toujours dans sa loge un piano pour charmer ses loisirs. Aussi la sympathique artiste très électrique dans le choix de ses rôles, a-t-il accepté d'enthousiasme celui que lui offrait Serge de Poligny dans son nouveau film *La Fiancée des Ténèbres*. Il y incarne, en effet, un jeune compositeur en vacances à Carcassonne qui trouve dans ce cadre médiéval et dans les péripéties d'une aventure pathétique l'inspiration de sa plus belle symphonie. Ajoutons que la partie musicale du film a été confiée à Jacques Ibert et Mirouze. Ce choix nous promet une partition digne du génie musical que les scénaristes ont prêté au héros de l'histoire.

## CHARBONS de PROJECTION

SOCIÉTÉ FRANÇAISE AEG AGENCE de MARSEILLE  
6, BOULEVARD NATIONAL — TÉL. NAT. 54-56

## CORRESPONDANT ANONYME

La réponse à notre enquête sur le 55 m/m. parue dans notre numéro du 27 mai était de M. Starace, exploitant. Nous prions notre correspondant de nous excuser de l'erreur technique qui nous a bien involontairement fait publier son opinion sous une signature, en blanc.

## QUI DIT MERLE ?

On parle d'un grand projet qui serait actuellement en préparation, la réalisation d'un film sur Louis XIV pour lequel le devis atteindrait la coquette somme de cinquante millions.

Il s'agirait d'une œuvre de prestige réalisée avec des concours officiels et qui ferait appel, tant pour la composition du scénario que pour la réalisation et l'interprétation, aux noms les plus en vue de la littérature, de l'art et du cinéma français.

Six scénaristes lisent actuellement la trame, mais des historiens et écrivains sont appelés à prêter leur concours. Seul jusqu'à présent, le nom du réalisateur a été prononcé, c'est celui de Marcel L'Herbier: l'auteur de *La Nuit Fantastique* reportera sans doute sur ce sujet les intentions qu'il avait conçues pour le Molière auquel il pense depuis plusieurs années et qui ne semble pas devoir être réalisé actuellement.

On reportera sur le *Roi Soleil* l'hommage que l'on destinait au père et au comédien. Et la gloire du Grand Siècle n'en sera pas moins mise en lumière.

## POUR TERMINER LES FILMS EN COURS

Le régime des studios devient moins rigoureux.

Depuis la crise d'électricité ils ne pouvaient ouvrir que deux jours par semaine et, dans certains cas, la nuit, au gré des producteurs.

Ils peuvent ouvrir six jours par semaine. Les producteurs ont donc la possibilité de tourner un film dans un délai à peu près normal.

C'est une amélioration appréciable.

Mais, remarquons que l'industrie cinématographique reste toujours touchée sous le rapport de la qualité. Si les studios ouvrent leurs portes pendant six jours, ils restent soumis, après la production, au régime de récupération. Ils fermeront autant de jours qu'il sera nécessaire avant de reprendre un nouveau film.

## HOMMES ET BÊTES

Les films Jean Minour préparent également un documentaire qui demandera aux opérateurs et techniciens une grande patience. Hommes et bêtes se propose, en effet, d'établir un parallèle entre les attitudes humaines et animales, en diverses circonstances de la vie.

Mais c'est le  
**MERLE BLANC!**

## BIBLIOGRAPHIE

## LE CINÉMA ET LA MONTAGNE

Dernier venu parmi les arts, le cinéma a déjà tenté à maintes reprises, d'exprimer la sauvage beauté de la montagne. Dans son ouvrage, Pierre Leprohon fait l'histoire du cinéma de montagne, depuis les premiers documentaires de tourisme jusqu'à *Première de Cordée*. Il étudie l'œuvre des grands cinéastes alpinistes: Arnold Fanck, Luis Trenker, Marcel Ichac et propose sur le sujet, quelques suggestions susceptibles d'en favoriser le développement. Un répertoire des principaux films de montagne, une illustration de 50 photos en hors-texte, ajoutent à l'intérêt de cet ouvrage.

## ENCORE UN !

Les ouvrages sur le cinéma sont « dans l'air ». R. M. Arlaud, termine actuellement *Cinéma-Bouffe* qui doit paraître, illustré par Jacques Lechantre, aux Editions Jacques Melot au début de l'automne. Il ne s'agit pas d'une histoire du cinéma mais d'une série d'études, des anecdotes et critiques sur l'époque héroïque du cinéma et sur les visages de l'écran: Le Producteur, Le Vendeur, le Réalisateur, Le Public, Le Chef de Publicité, sans oublier le journaliste.

## LA REVUE DE L'ÉCRAN

43, Boulevard de la Madeleine  
Tél. N. 34.30.  
B. C. Marseille 76.236.  
MARSEILLE

Edition A (Coopérative)  
Directeur Propriétaire : A. de Masini  
Secrétaire Général : R.-M. Arlaud  
Secrétaire Rédaction : Gof Gilland  
Abonnements l'An : France : 70 Frs.  
Editions A et B combinées : 105 Frs.  
C. C. P. A. de Marseille 41.000

Le Gérant: A. de MASINI.  
Imprimerie CENTRAL, Marseille.

## LES GRANDES MARQUES DE CINÉMA

**MIDI**  
Cinéma  
Location

17, Boulevard Longchamp  
MARSEILLE  
Tél. N. 48-26  
51, Rue Alsace  
TOULOUSE  
Tél. : 254-23

**ALBA - FILMS**

60, Bd Longchamp  
Tél. : N. 00.55  
Chèques Postaux 844.95  
MARSEILLE



AGENCE MÉRIDIONALE  
DE LOCATION DE FILMS  
50, Rue Senac  
Tél. Lycée 46-87



53, Rue Consolat  
Tél. : N. 27-00  
Adr. Télég. GUIDICINE

**FRANCE**  
ACTUALITES

113, Bd Longchamp  
Tél. : N. 57-24  
MARSEILLE



FERNAND MERIC  
75, Bd Madeleine  
Tél. : N. 62.14



FILMS M. MEIRIER  
32, Rue Thomas  
Téléphone N. 49.61



LES FILMS DE PROVENCE  
131, Boulevard Longchamp  
Tél. : N. 42.10

**ROBUR FILM**

Maison Fondée en 1926

J. GLORIOD  
44, Rue Sénac  
Tél. Lycée 32-14



AGENCE DE MARSEILLE  
53, Boulevard Longchamp  
Tél. : N. 50-80

**REGINA**



DISTRIBUTION  
54, Boulevard Longchamp  
Tél. N. 16-13 - Adresse Télég.  
REGIDISTRI MARSEILLE



44, Boulevard Longchamp  
Tél. : N. 15.00 15.01  
Télégrammes : MAÏAFILMS



PATHE - CONSORTIUM - CINEMA  
90, Boulevard Longchamp  
Tél. N. 15-14 15-15



Tél. Lycée 50.0



DISTRIBUTION  
20, Cours Joseph-Thierry, 20  
Téléphone N. 624



117, Boulevard Longchamp  
Tél. N. 62-59



76, Boulevard Longchamp  
Téléphone N. 64-19



FILMS Angelin PIETRI  
76 Boulevard Longchamp  
Tél. N. 64-19

**PRODIEX**

D. BARTHES  
73, Boulevard Longchamp, 73  
Téléphone N. 62-80



130, Boulevard Longchamp  
Téléphone N. 38-16  
(2 lignes)



AGENCE DE MARSEILLE  
109, Boulevard Longchamp  
Tél. Nat. 65-96



ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE  
EUROPEENNE  
52, Boulevard Longchamp  
Tél. : N. 7-85



50, Rue Senac, 50  
Tél. Lycée 46-87



AGENCE MARSEILLE  
102, Bd LONGCHAMP  
Tél. : National 06-76 et 27-81  
AGENCE DE TOULOUSE  
81, RUE BOULONNE  
Tél. : 276-15.

## ET LES AGENCES REGIONALES



# ADRESSES

TECHNIQUE • ORGANISATION • MATERIEL



**"SCODA"**  
 LE PATROUIL DE QUALITE  
 Usine à Marseille  
 25 RADIUS, 130 Bd Longchamp

POUR VOS  
**Fournitures**  
 Adresses-vous  
 aux ETABLISSEMENTS  
**Charles DIDE**  
 18 Rue Fongate MARSEILLE  
 Tél. Lycée  
 76-60  
 Agence du  
 Matériel  
 BODORE  
 Agence du matériel  
**BROCKLINS SIMPLEX**



PROJECTEURS - LANTERNES  
 EQUIPEMENTS SONORES



SYSTEME KLANGFILM TOBIS  
 SIEMENS FRANCE  
 1 BOULEVARD LONGCHAMP  
 Tél. N. 54-42

tion Cinématographique  
 Cabine - Laboratoire  
 Parlant format réduit  
**"BL 16"**  
**DEMANDEZ NOTICE**  
**MADIAVOX**  
 12-14, RUE ST-LAMBERT  
 Tél.: D'AROD 88.81  
 MARSEILLE

Tout le MATERIEL  
 pour le CINEMA  
**CINEMATELEC**  
 29, Bd LONGCHAMP  
 MARSEILLE  
 Tél.: N. 00-66.  
 Reparatons Mécaniques  
 Entretien - Dépannage



**AUTOMATICKET**  
 CONTROLES  
 AUTOMATIQUES  
 Agence Sud-Est  
**CINEMATELEC**  
 29, Bd LONGCHAMP  
 MARSEILLE

à l'entr'acte...  
**PIVOLO**  
 le bâton glacé  
 savoureux et  
 avantageux.  
 58, rue Consolat  
 Tél. N. 23-91. MARSEILLE

LECTEURS DE SON  
  
 SYSTEME SONORE  
**"DT. 40"**  
 Ets. FRANÇOIS  
 GRENOBLE Tél. 26-24

TUBES • LUMINEUX  
**NÉO-NÉON**  
 CONFIEZ VOS ÉCLAIRAGES  
 INTERIEURS & EXTERIEURS  
**ERNEST DELMART**  
*Adrian-Vorick*  
 12 Boulevard des Neiges  
 - MARSEILLE -

**Lumière & Son**  
 35 Bd de la Liberté - Tél. N. 55-48  
 PARIS - MARSEILLE  
*Tout matériel cinéma*  
 projection  
 amplification  
 sonorisation  
 dépannage  
 installation  
 transformation

**CHARLES DUCARRE**  
 Agence Général  
 de la Revue de l'Ecran  
 pour la Suisse  
 Kursaal 25 - Montreux  
 (Suisse)

Ets **BALLENCY**  
 Constructeur  
 TRANSFORMATIONS  
 ET REPARATIONS  
**TOUT LE MATERIEL**  
 DE  
**CINÉMA**  
 AU PRIX DE GIRO  
 16, RUE VILHELMINE 92-93  
 Tél. N. 47-42

POUR VOS CLICHES...  
 ET VOS DESSINS.  
 Consultez  
 LA S<sup>te</sup> DES  
*Photographeurs Réunis*  
 71, RUE PARADIS - MARSEILLE

L'IMPRIMERIE  
 au service  
 DU CINÉMA  
**MISTRAL**  
 C. SARNETTE U  
 Successeur:  
 CAVAILLON  
 Téléphone 20.

**CINE ARC**  
 CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF  
 POUR LE SUD-EST ET LA CORSE  
 CHARBONS CIPLARC  
**SIEMENS**  
 LANTERNES STRONG  
 ET CIPLA  
 OPTIQUE BUSCH  
 ACCESSOIRES  
 MIROIRS DE MARQUES  
 REGULATEURS AUTOMATIQUES  
 PIÉCES DÉTACHÉES  
 COLLE POUR FILMS  
 NICE  
 Rue Melchior de Vogué - Tél. 871-85

CHARBONS DE PROJECTION  
 LAMPES ÉLECTRIQUES  
 APPAREILLAGE  
**"AEG"**  
 Sté Française AEG  
 6, Bd NATIONAL, MARSEILLE  
 Tél.: N. 54.56

**SIEMENS - FRANCE**  
 S. A.  
 DEPARTEMENT  
**KLANGFILM - TOBIS**  
 1, Bd Longchamp  
 MARSEILLE Tél.: N. 54-42

## LES GRANDES FIRMES FRANÇAISES DE PRODUCTION



3, Bd Victor Hugo, 3  
 Tél. 896.95 NICE

SOCIÉTÉ  
 DE PRODUCTION  
 et DE DOUBLAGE  
 DE FILMS  
 24, Allées Léon Gambetta  
 MARSEILLE